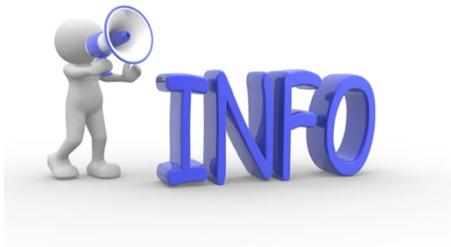


## PRIME ANNUELLE : 13<sup>ème</sup> MOIS

LA PRIME  
DU  
13<sup>e</sup> MOIS



Date de versement du 13<sup>ème</sup>  
mois :

**Début décembre**

Acompte de 75% brut versé début décembre,  
puis versement du solde avec la paie du mois  
de décembre (moins les cotisations  
afférentes)

### Modalités d'attribution :

- Avoir un an d'ancienneté au moment du versement (31 décembre, l'ancienneté est acquise pour une entrée le 2 janvier).
- **100%** du salaire de base de novembre pour les salariés qui n'ont pas fait l'objet d'absences.
- Si à la date de versement du solde (31 décembre), les conditions d'attribution ne sont pas réunies, l'acompte sera retenu sur la dernière fiche de paie.

### Versement intégral de la prime en cas d'absence pour :

- Congés maternité et paternité
- Absences autorisées pour circonstances de familles et pour soigner un enfant malade.
- Pour maladie professionnelle ou accident de travail n'ayant pas donné lieu à complément de salaire versé par l'entreprise.



Site internet  
[Cftc-carrefourmarket.fr](http://Cftc-carrefourmarket.fr)

Facebook  
[Cftc market](https://www.facebook.com/Cftc_market)

Instagram  
[Cftc\\_carrefourmarket](https://www.instagram.com/Cftc_carrefourmarket)

